

MAIRIE

DE

LA VERNAZ HAUTE-SAVOIE 74200 République Française

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du 16 Octobre 2015

L'an deux mil quinze et le seize Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11 Date de la Convocation du Conseil municipal : 12 Octobre 2015.

O B J E T: Modification N° 01 & N°02 BP Commune 2015

PRESENTS: Mmes FIGUREAU Marie-Laure, GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, MMrs. HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE-LONGET Yves, HAUTEVILLE Bernard, LABAR Philippe, MOREL Alain, REQUET Christophe.

Absent: Mme CETTOUR-CAVé Laetitia

Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

Vote par procuration: 1

Mme CETTOUR-CAVE Laetitia donne procuration à Mme FIGUREAU Marie-Laure.

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier les crédits du Budget Communal 2015 de la façon suivante afin de régulariser des écritures comptables liées au financement du FPIC, sur le chapitre -014 – Atténuations de produits – sont à effectuer.

-014 - Atténuations de Produits :

Dépenses – 73925 – Fonds Péréq. Interco et commun

+ 583,00 €

- 022 - Dépenses Imprévues de Fonct.

- 583,00 €

.../...

Séance du 16 Octobre 2015, Délibération modificative N° 01 & 02Page -2-

-023- Virement à la Section d'Investissement :

Recettes - 021 - Virement de la Section de fonctionnement+ 2000,00 €Depenses - 2031 - Frais d'Etudes - Mise en place programme+ 2000,00 €Adressage+ 2000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- ACCEPTE la décision modificative N° 01 et 02 /2015 sur le Budget Communal telle que présentée ci-dessus.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jacqueline GARHN

Maire